



## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt-neuvième session**

**9-13 novembre 2020**

**Projet de vision et stratégie relatives aux activités de la FAO  
en matière de nutrition**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Máximo Torero Cullen  
Économiste en chef  
Département du développement économique et social  
Tél.: +39 06570 50869  
Courriel: [Maximo.ToreroCullen@fao.org](mailto:Maximo.ToreroCullen@fao.org)

## RÉSUMÉ

- À sa cent vingt-sixième session, tenue en mars 2019, le Comité du Programme s'est penché sur l'*Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO relatives aux activités en matière de nutrition* et a recommandé que la stratégie et la vision de la FAO dans ce domaine soient mises à jour. À sa cent vingt-septième session, tenue en novembre 2019, le Comité du Programme a examiné une ébauche annotée de la version actualisée de la *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition* (la Stratégie). Le premier projet a été présenté aux comités techniques de la FAO en vue des consultations devant se tenir en 2020. Il a été examiné par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session et par le Comité des forêts à sa vingt-cinquième session. En raison du report à 2021 de la trente-quatrième session du Comité des pêches et de la soixante-treizième session du Comité des produits, des consultations informelles seront menées auprès des Membres en 2020, par le truchement des bureaux respectifs.
- Il est proposé que la vision de la FAO en matière de nutrition soit celle d'un monde où chacun se nourrit d'aliments sains issus de systèmes alimentaires durables. Il s'agit de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, en accélérant la mise en œuvre de politiques et de mesures qui aient une réelle incidence à tous les niveaux des systèmes alimentaires afin de favoriser une alimentation saine pour tous. Afin de mener à bien cette tâche et de concrétiser la vision énoncée, la Stratégie définit cinq résultantes et quinze mesures, que la FAO s'emploiera à mettre en œuvre.
  - *Résultante 1 – Données.* Les décideurs utilisent des données plus précises qui permettent d'éclairer le choix de politiques et mesures efficaces en faveur d'une alimentation saine.
  - *Résultante 2 – Éléments probants.* Les responsables politiques, ceux qui prennent les décisions et ceux qui les mettent en œuvre disposent d'un ensemble élargi d'éléments concrets permettant d'éclairer le choix de politiques et mesures ayant une réelle incidence à tous les niveaux des systèmes alimentaires, en faveur d'une alimentation saine.
  - *Résultante 3 – Cohérence.* Une plus grande cohérence est établie entre les politiques et les mesures visant à améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires.
  - *Résultante 4 – Capacités.* Les parties prenantes, à tous les niveaux, disposent de capacités d'action renforcées sur les systèmes alimentaires, en faveur d'une alimentation saine.
  - *Résultante 5 – Engagement.* La sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et l'engagement à cet égard sont assurés aux niveaux mondial, régional et national.
- Le Comité du Programme ayant également souligné que la Stratégie devait être accompagnée d'un cadre des responsabilités et d'un plan d'exécution, ceux-ci sont inclus dans la version actualisée. Le cadre des responsabilités offre un mécanisme permettant à la FAO de rendre compte de l'action menée en vue de concrétiser les résultantes de la Stratégie. Il comprend une série de produits accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des mesures définies dans la Stratégie pour chacune des résultantes. Le plan d'exécution donne un aperçu des facteurs déterminants, accompagnés d'une liste des principaux indicateurs de performance correspondants, que la FAO s'emploiera à promouvoir ou à renforcer afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la Stratégie. Les liens entre une alimentation saine et une meilleure nutrition, assurées grâce à des systèmes alimentaires améliorés, et les cibles des objectifs de développement durable (ODD) y sont également précisés.

## INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

Le Comité du Programme est invité à:

- examiner la version intégrale du projet de Stratégie, y compris le cadre des responsabilités et le plan d'exécution, et à donner des indications afin d'en assurer la pertinence au regard de la mission de la FAO et de sa capacité à aider les pays dans les efforts qu'ils déploient aux fins de la réalisation des cibles des ODD;
- formuler des observations concernant le projet ainsi que des propositions visant à améliorer la Stratégie pour faire en sorte que l'action que mène la FAO en vue d'assurer une meilleure alimentation et de prévenir la malnutrition sous toutes ses formes, puisse atteindre son plein potentiel.

### Projet d'avis

Le Comité:

- **a rappelé le rôle important que jouait la FAO s'agissant d'améliorer la nutrition, compte tenu de l'engagement en faveur de cet objectif, inscrit dans l'Acte constitutif de l'Organisation;**
- **s'est félicité des consultations engagées dans le cadre de l'élaboration du projet de Stratégie, ainsi que de la prise en compte des observations formulées par le Comité à sa cent vingt-septième session;**
- **a constaté avec satisfaction que les principales recommandations issues de l'évaluation de la version précédente de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition aient été prises en compte dans la Stratégie;**
- **a encouragé la prise en compte des recommandations issues des comités techniques de la FAO aux fins de l'élaboration de la version finale de la Stratégie;**
- **a accueilli favorablement le cadre des responsabilités et le plan d'exécution élaborés ainsi que l'avait recommandé le Comité du Programme à sa cent vingt-septième session;**
- **a insisté sur la nécessité d'affiner davantage les indicateurs associés aux produits, figurant dans le cadre des responsabilités, en alignant la Stratégie sur le processus d'élaboration en cours du Cadre stratégique de la FAO;**
- **a souligné qu'il était important de prendre en compte les différents contextes sur le terrain lors de la mise en œuvre de la Stratégie dans les pays et les régions;**
- **a précisé qu'il était important de collaborer et de nouer des partenariats avec les acteurs concernés, aux niveaux mondial, régional et national, et a encouragé l'élaboration d'approches et concepts communs;**
- **a dit attendre avec intérêt d'examiner la Stratégie sous sa forme définitive, à sa cent trentième session, avant de la transmettre au Conseil pour approbation.**

## I. Généralités

### A. Alimentation et nutrition

1. L'amélioration de la nutrition est aujourd'hui l'un des principaux axes de développement à exploiter dans le monde. L'objectif de développement durable 2 (ODD 2) reconnaît que, pour concrétiser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, il est important d'éliminer toutes les formes de malnutrition (cible 2.2), y compris l'émaciation, le retard de croissance, l'insuffisance pondérale et l'excès pondéral chez les enfants ainsi que les carences en micronutriments, le surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles qui sont associées à l'alimentation. Une meilleure nutrition joue un rôle essentiel s'agissant d'aider les pays à atteindre un éventail de cibles relatives aux ODD, notamment celles d'éliminer la faim (2.1), de réduire le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles (3.4) et de réduire la mortalité infantile et maternelle (3.1, 3.2). Pourtant, même si des progrès ont été accomplis, le monde est encore loin de pouvoir concrétiser les cibles mondiales en matière de nutrition. Le problème de la malnutrition sous toutes ses formes ne pourra être résolu, permettant ainsi de concrétiser les piliers sociaux, économiques et environnementaux des ODD, qu'au prix d'une action concertée faisant intervenir tous les acteurs concernés.

2. L'alimentation est le premier facteur déterminant de l'état nutritionnel. D'autres facteurs clés sont une bonne santé, l'hygiène et l'assainissement, l'éducation, le revenu et l'autonomisation des femmes. Une alimentation saine constitue le fondement même d'une bonne nutrition, et cela pour toutes les générations, actuelles et futures. L'alimentation joue un rôle vital dans la lutte contre les carences, les excès et les déséquilibres en énergie et en nutriments qui entravent la croissance et le développement humains.

3. Il n'existe pas de modèle unique d'alimentation saine, dans la mesure où celle-ci est fonction de divers facteurs: emplacement géographique, âge, besoins de la population, sexe, état physiologique, problèmes de santé sous-jacents et préférences culturelles. Néanmoins, tous les modes alimentaires sains reposent sur les denrées dont chaque individu a besoin pour vivre en bonne santé: des aliments adaptés, sans danger pour la santé, diversifiés et équilibrés aux plans quantitatif et qualitatif. Quels que soient les besoins alimentaires spécifiques, une alimentation saine permet de limiter le niveau d'agents pathogènes, de toxines et autres contaminants, et ainsi d'éviter les maladies d'origine alimentaire. Une eau potable et salubre apporte également une contribution importante à une alimentation saine.

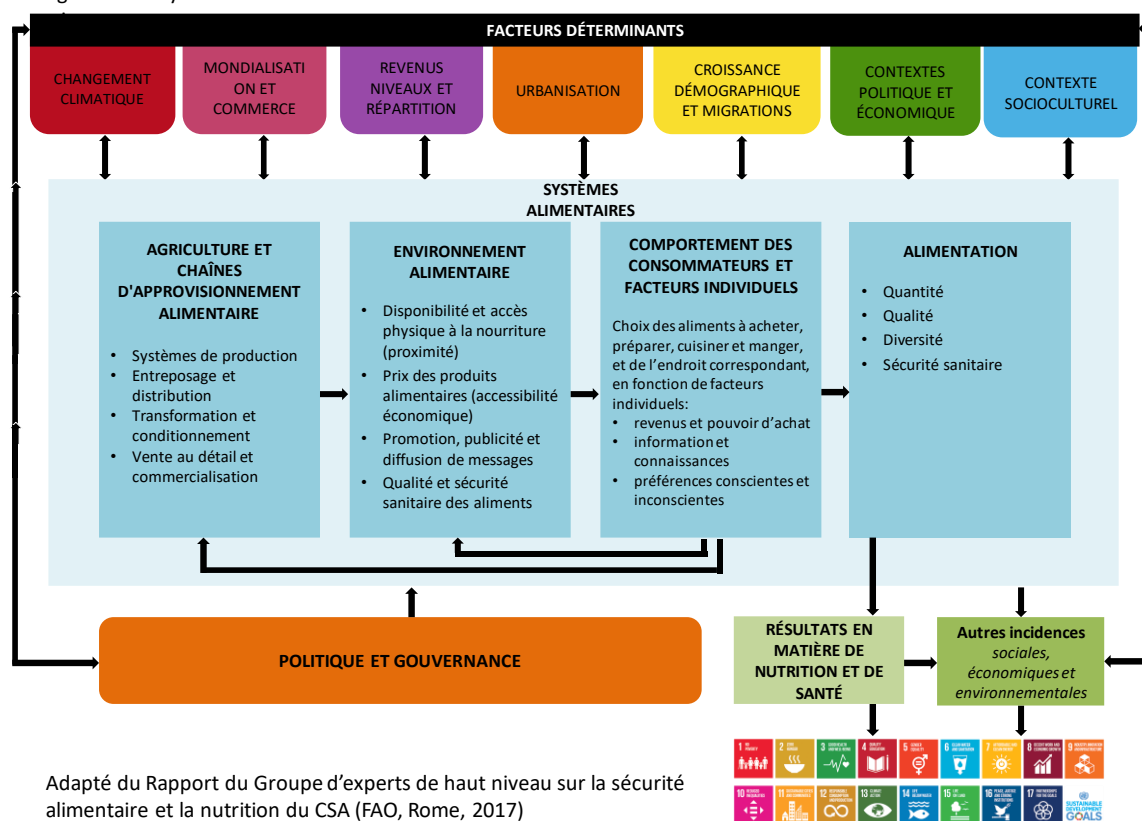
### B. Alimentation et systèmes alimentaires

4. De nombreux systèmes influent sur l'alimentation, en particulier les systèmes alimentaires, d'éducation et de protection sociale. En 2017, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a démontré qu'il fallait agir de manière concertée sur tous les éléments des systèmes alimentaires (agriculture et chaînes d'approvisionnement alimentaire, environnements alimentaires et comportement des consommateurs) afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité, y compris économique, d'une nourriture saine, sans danger pour la santé, culturellement acceptable et attrayante pour tous, préconisant par conséquent de tirer parti des possibilités d'intervenir au niveau de ces systèmes pour améliorer les résultats en matière d'alimentation et de nutrition. Cette approche des systèmes alimentaires visant à améliorer la nutrition considère le système alimentaire dans son ensemble, dont elle englobe tous les éléments, leurs relations et les effets connexes (**figure 1**)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Adapté du Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du CSA (FAO, Rome, 2017).

Figure 1: Les systèmes alimentaires au service d'une alimentation



5. Les Membres de la FAO ont appelé à renforcer l'action concernant l'alimentation saine et les systèmes alimentaires. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2014, s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action correspondant, dans lesquels sont reconnues les difficultés qui entravent la production d'une nourriture saine dans les systèmes alimentaires d'aujourd'hui<sup>2</sup>. En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), aux termes de la résolution 70/259<sup>3</sup>. Pilotée conjointement par la FAO et l'OMS, la première activité du plan de travail de la Décennie d'action pour la nutrition consiste à améliorer l'alimentation en agissant sur les systèmes alimentaires. En 2019, avec l'appui technique de la FAO et d'autres organismes des Nations Unies, le CSA a lancé le processus d'élaboration des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition.

6. Les systèmes alimentaires subissent des pressions croissantes et interdépendantes, qui se répercutent sur la nutrition, en particulier les changements démographiques, la pauvreté, le changement climatique, la dégradation de la base de ressources naturelles, les conflits, la précarité et une gouvernance fragmentée<sup>4</sup>. La pandémie de covid-19 a mis au jour les éléments de fragilité et les points forts de bon nombre des systèmes alimentaires actuels. Ces fragilités consistent, entre autres, dans l'incapacité d'assurer une gestion efficace de chaînes de valeur alimentaire intégrées au plan mondial dans un contexte où les États peuvent fermer leurs frontières, mettre à l'arrêt les services de restauration publics et privés et restreindre échanges et déplacements; elles découlent également de la dépendance des systèmes alimentaires à l'égard d'une main-d'œuvre temporaire et migrante ou encore de la vulnérabilité de bon nombre de ceux qui sont employés à tous les niveaux du système alimentaire. Ces divers éléments de fragilité, qui pèsent lourdement sur les systèmes alimentaires, ont contribué à accroître les pertes et gaspillages de nourriture, à limiter l'accès physique à certains aliments et à accentuer l'instabilité des prix des produits alimentaires.

<sup>2</sup> FAO/OMS. 2014. *Déclaration de Rome sur la nutrition*. Deuxième Conférence internationale sur la nutrition, Rome, 19-21 novembre 2014. Document final de la Conférence, par. 10. Rome, FAO.

<sup>3</sup> [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/259&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/259&Lang=F)

<sup>4</sup> FAO. 2017. *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Tendances et défis*. Rome.

Néanmoins, dans de nombreux contextes, les approvisionnements alimentaires demeurent relativement stables et pour certains produits, comme les céréales de base, les volumes et les prix n'ont guère évolué sur le marché mondial. En sus des conséquences économiques de la pandémie de covid-19, l'on s'attend à ce que celle-ci ait des effets négatifs sur les systèmes alimentaires, contribuant à aggraver les causes préexistantes de la faim et à engendrer des crises alimentaires dans de nombreux pays<sup>5</sup>. Bien que la covid-19 ne soit pas une maladie d'origine alimentaire, la pandémie a aussi eu pour effet d'accroître l'attention portée à la sécurité sanitaire des aliments, en mettant en évidence les liens entre cette dernière, les systèmes alimentaires et les enjeux plus vastes liés à la santé et à l'assainissement<sup>6</sup>.

7. La pandémie de covid-19 a également montré que la malnutrition rendait les personnes plus vulnérables aux maladies infectieuses. Les premiers éléments concrets dont on dispose donnent à penser que, comme pour d'autres maladies infectieuses, les personnes souffrant d'obésité ou atteintes d'une maladie non transmissible liée à l'alimentation (maladies cardiovasculaires, accidents vasculaires cardiaques ou cérébraux, cancers et diabète) ont davantage de risques de développer une forme grave de la covid-19 et d'en mourir. De même, les enfants qui souffrent de dénutrition sont plus susceptibles de décéder des suites d'une infection. De ce fait, la lutte contre la dénutrition et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation doit faire partie intégrante du renforcement de la résilience, en particulier parmi les groupes de population les plus vulnérables. Dans ce contexte, il est de plus en plus urgent que l'individu soit placé au centre des systèmes alimentaires, en tant que bénéficiaire et moteur du changement, afin de renforcer la résilience humaine grâce à une meilleure nutrition et pour améliorer la résilience des systèmes alimentaires face aux chocs.

8. Au-delà de leur importance pour l'alimentation et la nutrition, les systèmes alimentaires apportent une contribution essentielle à la promotion de la durabilité environnementale (atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets, biodiversité, dégradation des sols et de l'eau, etc.), de la croissance inclusive (viabilité des petites exploitations agricoles, peuples autochtones, équité entre les sexes, etc.) et de la productivité (augmentation de la production d'aliments nutritifs, développement économique, etc.). Ces divers aspects sont interdépendants, si bien qu'il est inévitable de devoir opérer des choix difficiles et souvent épineux pour trouver des compromis. Mais ces liens d'interdépendance offrent également la possibilité de mettre en place des solutions doublement gagnantes, au regard de plusieurs objectifs: par exemple, assurer une meilleure nutrition pourra permettre d'améliorer également l'environnement, la production et les moyens d'existence. Si ces interconnexions ne sont pas prises en compte, la capacité de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes sera compromise.

### C. Le rôle de la FAO

9. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO s'intéresse à tous les éléments des systèmes alimentaires, en particulier aux aspects d'ordre nutritionnel, économique, environnemental et social et aux questions relatives à la parité hommes-femmes, tous importants aux fins de la durabilité, de l'inclusivité et de la productivité des systèmes alimentaires ainsi que pour la réalisation des ODD. Par ailleurs, les Membres de la FAO ont chargé l'Organisation de mener «une action particulière et collective [...] afin d'élever le niveau de nutrition» et, à l'article premier de l'Acte constitutif de la FAO, il est précisé que l'Organisation «recommande toute action de caractère national et international» intéressant la nutrition<sup>7</sup>.

10. De par les atouts qu'offre son approche de collaboration, la FAO s'emploie à améliorer l'état nutritionnel des populations (en luttant contre les gaspillages de nourriture, le retard de croissance, l'insuffisance pondérale, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité ainsi que les maladies non transmissibles liées à l'alimentation), et cela en dégageant les solutions

<sup>5</sup> FAO et PAM. 2020. *FAO-WFP early warning analysis of acute food insecurity hotspots*, juillet 2020. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb0258en>

<sup>6</sup> FAO. 2020. *Food Safety in the time of COVID-19*. Rome.

<sup>7</sup> FAO. 2017. *Textes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Volumes I et II. Rome

possibles et en accélérant la mise en œuvre de politiques et de mesures (politiques, textes de loi, pratiques, investissements et innovations, etc.) pour faire en sorte que les systèmes alimentaires garantissent la disponibilité et l'accessibilité, y compris sur le plan économique, d'une nourriture saine, sans danger pour la santé, culturellement acceptable et attrayante pour tous, tout en s'efforçant de rendre ces systèmes plus durables, plus inclusifs et plus productifs. Dans le rapport de l'Évaluation des activités de la FAO en matière de nutrition réalisée en 2019, il est recommandé que la FAO contribue à une meilleure nutrition au niveau mondial en définissant et préconisant des mesures de lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes, reposant sur des approches fondées sur le choix des aliments, sur les systèmes alimentaires et sur la promotion d'une alimentation saine<sup>8</sup>.

11. Au sein du système des Nations Unies, la FAO travaille en collaboration avec les institutions sœurs du système des Nations Unies ainsi que dans le cadre de plusieurs plateformes de coordination aux niveaux mondial, régional et national, afin de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. Chacune de ces institutions et plateformes a un rôle spécifique à jouer dans la réalisation, à l'horizon 2030, des ODD et des cibles mondiales en matière de nutrition correspondantes, ainsi que dans l'action à mener au titre de la Décennie des Nations Unies pour la nutrition. De par son rôle de chef de file pour la nutrition, la FAO vise à favoriser une alimentation saine pour tous en accélérant la mise en œuvre de politiques et de mesures<sup>9</sup> à tous les niveaux des systèmes alimentaires. L'Organisation s'emploiera donc à définir la contribution que les systèmes alimentaires doivent apporter à la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes par la promotion d'une alimentation saine, et à mettre en œuvre des activités visant à accélérer l'action à mener, en tenant compte de l'élargissement de la réflexion à la malnutrition sous toutes ses formes, y compris l'obésité. Il s'agit en particulier d'agir à l'intersection entre les systèmes alimentaires et d'autres systèmes, en particulier les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale, et de tirer parti des possibilités de renforcement de la cohérence entre les politiques et mesures visant à favoriser une alimentation saine et celles qui ont pour but de concrétiser les cibles définies au titre des ODD.

## II. Champ d'application de la Stratégie

12. La Stratégie énonce la vision et la mission de la FAO en matière de nutrition et définit l'action que l'Organisation devra mener pendant la période 2021-2025 dans cette optique, en tirant parti des atouts qu'offre son approche de collaboration.

13. La Stratégie s'applique à l'ensemble des activités de la FAO, dont elle mobilise les compétences spécialisées susceptibles de contribuer à améliorer l'alimentation et la nutrition, en agissant aux niveaux de la production alimentaire (cultures, élevage, forêts, pêche, aquaculture), des chaînes d'approvisionnement, des environnements alimentaires et du comportement des consommateurs, ainsi que dans le cadre des activités menées en rapport avec les politiques, les données, la préparation aux crises et le renforcement de la résilience, le climat, la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, la sécurité sanitaire des aliments, la protection sociale, le commerce, la statistique, les partenariats, la science et l'innovation et d'autres disciplines pertinentes au regard des résultantes de la Stratégie et des retombées escomptées.

14. S'appuyant sur les efforts considérables déployés actuellement et par le passé, la Stratégie définit le rôle de la FAO aux niveaux mondial et décentralisé. Aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie, l'Organisation travaillera en collaboration avec de nombreuses parties prenantes, en particulier les organismes et institutions du système des Nations Unies, les organismes intergouvernementaux, les organes régionaux, les Membres de la FAO, les parlementaires, les gouvernements locaux, la société civile, les acteurs du secteur privé, les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles et les artisans pêcheurs et d'autres groupes de population vulnérables et marginalisés intervenant dans la production, la transformation, la distribution, le commerce, la commercialisation, la vente et l'écoulement des produits issus des

---

<sup>8</sup> FAO. 2019. Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO relatives aux activités en matière de nutrition, (original anglais, 119 pages) Rome. ([www.fao.org/evaluation](http://www.fao.org/evaluation)). Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

<sup>9</sup> L'expression «politiques et mesures» renvoie à l'ensemble des politiques, textes de loi, pratiques, investissements et innovations.

cultures, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, en faveur d'une alimentation saine.

### III. Vision et mission

15. La vision de la FAO en matière de nutrition est celle d'un monde où chacun se nourrit d'aliments sains issus de systèmes alimentaires durables.

16. Dans cette optique, la FAO a pour mission de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, en accélérant la mise en œuvre de politiques et d'actions qui aient une réelle incidence à tous les niveaux des systèmes alimentaires afin de favoriser une alimentation saine pour tous.

17. La vision et la mission énoncées s'appliquent à tous les groupes de population, mais une attention particulière est portée aux personnes susceptibles de ne pas pouvoir satisfaire à leurs besoins alimentaires, en particulier les populations rurales et les peuples autochtones qui tirent leurs moyens d'existence du système alimentaire; les populations urbaines marginalisées; les femmes et les jeunes enfants; et les personnes touchées par des crises humanitaires ou des conflits ou vivant en situation de précarité.

18. La Stratégie vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes (définies au paragraphe 14) mettent en place des politiques et mesures permettant d'obtenir les résultats suivants:

- a) les chaînes d'approvisionnement agricole et alimentaire sont axées sur la production, la transformation, la distribution, le commerce et la vente de produits alimentaires, y compris la restauration, qui contribuent à favoriser une alimentation saine, notamment par la réduction des pertes et gaspillages de nourriture et par une meilleure sécurité sanitaire des aliments;
- b) les environnements alimentaires assurent la disponibilité et l'accessibilité, y compris économique, d'une nourriture saine, sans danger pour la santé, culturellement acceptable et attrayante, qui soit conforme aux recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments ainsi qu'aux normes et pratiques nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments, le cas échéant;
- c) les consommateurs disposent des possibilités, des moyens, de la volonté et des compétences nécessaires pour exiger et adopter une alimentation saine;
- d) les systèmes alimentaires sont plus durables, plus inclusifs et plus productifs.

### IV. Principes directeurs

19. La FAO reconnaît que la concrétisation de sa vision et l'accomplissement de sa mission reposent sur les principes suivants:

- a) **L'individu doit être placé au centre des systèmes alimentaires.** Afin de déterminer comment les systèmes alimentaires peuvent permettre de favoriser une alimentation saine et cela le plus efficacement possible, il faut avant tout établir quel est le mode de vie des personnes et quels sont les besoins de chacun. Une nourriture saine doit être disponible, accessible, y compris sur le plan économique, culturellement acceptable et attrayante pour les personnes compte tenu du milieu dans lequel celles-ci évoluent. Il est essentiel de protéger et renforcer les moyens d'existence, l'alimentation et la nutrition de ceux qui travaillent aux divers niveaux des systèmes alimentaires;
- b) **Nul ne peut être laissé pour compte.** L'équité doit être garantie à tous les niveaux – quels que soient le revenu, l'appartenance ethnique, le sexe ou autre – et les populations marginalisées doivent être considérées comme une priorité. L'équité entre les sexes est essentielle et il est important de renforcer le rôle des femmes en tant que moteurs du changement. Il faut éviter toute action susceptible de nuire à l'égalité des sexes;



- c) **Les systèmes alimentaires durables revêtent une importance capitale.** Un système alimentaire durable est celui qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et une bonne nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des générations futures. La durabilité des systèmes alimentaires est essentielle pour que ceux-ci puissent produire les aliments nécessaires à une nourriture saine, pour les générations futures, et contribuer à la réalisation des ODD. Des systèmes alimentaires durables doivent réduire au maximum les incidences négatives sur les écosystèmes tout en maximisant autant que possible les incidences positives; favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; renforcer les moyens d'existence des producteurs et des travailleurs; réduire les pertes et gaspillages de nourriture; et assurer une alimentation compatible avec la base des ressources naturelles, les normes socioculturelles et les besoins nutritionnels;
- d) **Les initiatives mises en œuvre doivent contribuer à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.** Le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chacun, «seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer», ce qui suppose «la disponibilité de nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu; (et) (...) l'accessibilité ou possibilité d'obtenir cette nourriture d'une manière durable et qui n'entrave pas la jouissance des autres droits de l'homme»<sup>10</sup>;
- e) **La disponibilité de données et d'éléments probants est essentielle.** Pour mieux apprécier les problèmes et les solutions, il est important de disposer de données et d'éléments probants et, s'agissant de l'alimentation et des systèmes alimentaires, d'améliorer la collecte de données afin de combler les lacunes qui existent à cet égard. Les nombreuses initiatives visant à améliorer les systèmes alimentaires et l'alimentation, qui sont mises en œuvre partout dans le monde, constituent une source d'éléments de connaissance concrets susceptibles d'éclairer l'action à mener dans ce domaine. Les pratiques actuelles qui renforcent la contribution des mesures mises en place à tous les niveaux des systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine, y compris celles qui sont fondées sur les savoirs locaux et autochtones, doivent être protégées et mises en avant;
- f) **Il faut innover de toute urgence.** Les nouveaux changements qu'il convient d'opérer, à grande échelle et selon le calendrier des ODD, passeront également par la mise en place d'innovations au niveau des politiques et sur les plans institutionnel, organisationnel, technologique, social et financier. Au lendemain de la pandémie de covid-19, il faudra innover sans plus attendre afin de renforcer la résilience des populations et des systèmes alimentaires, tout en veillant à ce qu'une nourriture saine soit disponible, accessible, y compris sur le plan économique, culturellement acceptable et attrayante;
- g) **Les partenariats sont indispensables.** La transformation des systèmes alimentaires faisant intervenir une multitude d'acteurs, il est essentiel de mobiliser toute une série de parties prenantes au service de la mise en œuvre de la Stratégie. Par ailleurs, bien qu'étant cruciale, l'action en faveur d'une alimentation saine ne constitue que l'un des aspects de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes; au-delà des systèmes alimentaires, il est essentiel de mobiliser d'autres parties prenantes, en particulier les acteurs des secteurs public et privé qui agissent sur les systèmes de protection sociale, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et hygiène et de santé, entre autres;

---

<sup>10</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels. 1999. *Observation générale n° 12: Le droit à une nourriture suffisante (art. 11 du Pacte)*. Genève (Suisse).

- h) **Les politiques et mesures à mettre en place doivent tenir compte des contextes régionaux et nationaux.** Les différents types de systèmes alimentaires et d'alimentation appellent des solutions tout aussi variées. L'action de la FAO doit non seulement répondre aux besoins régionaux et nationaux, mais aussi s'y adapter, et favoriser la prise en main des initiatives. Les conditions régionales et nationales ont de profondes incidences sur les politiques et les mesures à privilégier.

## V. Résultantes

20. Au regard de la mission qui lui incombe, la FAO reconnaît que la promotion d'une alimentation saine doit être l'une des principales finalités des systèmes alimentaires, mais qu'il est tout aussi primordial que ces systèmes soient durables, inclusifs et productifs. Elle reconnaît également les faiblesses et les points forts qui les caractérisent et que la lutte contre la pandémie de covid-19 a mis au jour. Consciente de l'importance de la dimension humaine des systèmes alimentaires, la FAO apportera son appui à toutes les parties prenantes (définies au paragraphe 14) afin d'accélérer la mise en œuvre de politiques et mesures susceptibles d'avoir une réelle incidence, et pour ce faire, elle mènera les activités suivantes:

- a) collecte et partage de données relatives à une alimentation saine et aux systèmes alimentaires;
- b) fourniture d'éléments concrets propres à éclairer le choix des politiques et mesures à mettre en place à tous les niveaux des systèmes alimentaires (chaînes d'approvisionnement alimentaire, environnements alimentaires et comportement des consommateurs) afin de favoriser une alimentation saine;
- c) organisation de dialogues et participation à des échanges visant à promouvoir une action collective en faveur de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes et d'une plus grande cohérence des politiques s'agissant de favoriser une alimentation saine et de rendre les systèmes alimentaires plus durables, plus inclusifs et plus productifs;
- d) renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre;
- e) action visant à susciter une prise de conscience et un engagement au niveau mondial.

21. Afin d'accélérer la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à favoriser une alimentation saine pour tous par une action à tous les niveaux des systèmes alimentaires, la FAO mettra ses compétences spécialisées, son expérience et sa qualité d'institution multilatérale du système des Nations Unies, au service des cinq résultantes suivantes:

22. **Résultante 1 – Données. Les décideurs utilisent des données plus précises permettant d'éclairer le choix de politiques et mesures efficaces en faveur d'une alimentation saine. Les Membres de la FAO, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé ont conscience des données dont ils ont besoin pour éclairer les décisions dans le contexte qui leur est propre, ils ont accès à ces données et les utilisent.** La FAO est un acteur de premier plan, à l'échelle mondiale, dans la fourniture d'un référentiel public de données concernant la nutrition et les systèmes alimentaires et agricoles ayant trait à l'alimentation. Afin de concrétiser cette résultante, la FAO mènera les activités suivantes:

1.1 rassembler, visualiser, partager et diffuser, dans le cadre des plateformes de l'Organisation, y compris la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, des données et mesures utiles concernant l'alimentation (composition des aliments, consommation alimentaire, sécurité alimentaire, croyances et pratiques socioculturelles relatives à l'alimentation, etc.) et les systèmes alimentaires (production alimentaire, commerce, pertes et gaspillages de nourriture et prix des aliments ayant une importance aux fins d'une alimentation saine, etc.). Les données, ventilées par sexe dans la mesure du possible, doivent englober l'alimentation des populations rurales et des peuples autochtones qui tirent leurs moyens d'existence du système alimentaire, ainsi que celle des populations urbaines marginalisées, des femmes et des jeunes enfants, et des personnes touchées par des crises humanitaires ou des conflits ou vivant en situation de précarité;

1.2 donner des indications et fournir une assistance technique – y compris des avis ciblés visant à guider le processus d’analyse commune de pays des Nations Unies et la collecte de données sur les indicateurs correspondants des ODD au niveau national –, afin de faciliter la collecte, l’analyse et la communication de données, d’aider à en comprendre et faire connaître les incidences et d’éclairer ainsi les politiques et les mesures visant à favoriser une alimentation saine;

1.3 surveiller les indicateurs correspondants des ODD afin de faciliter la prise de décisions éclairées et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des ODD.

23. **Résultante 2 – Éléments probants. Les responsables politiques, ceux qui prennent les décisions et ceux qui les mettent en œuvre disposent d’un ensemble élargi d’éléments concrets permettant d’éclairer le choix de politiques et mesures ayant une réelle incidence à tous les niveaux des systèmes alimentaires, en faveur d’une alimentation saine. Les Membres de la FAO, le système des Nations Unies, la société civile, les communautés et le secteur privé utilisent un ensemble élargi d’éléments concrets rassemblés et communiqués par la FAO et avec son appui, concernant la façon dont la mise en œuvre de politiques et mesures pertinentes à tous les niveaux des systèmes alimentaires peut contribuer à favoriser une alimentation saine, ainsi que l’incidence de ces politiques et mesures sur d’autres aspects des systèmes alimentaires.** Des choix sont possibles en ce qui concerne les chaînes d’approvisionnement, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs dans tous les secteurs et domaines d’action. La collaboration entre la FAO et les organisations actives dans les domaines de la recherche et de l’innovation sera essentielle aux fins de la production d’éléments de connaissance concrets. Afin de concrétiser cette résultante, la FAO mènera les activités suivantes:

2.1 rassembler, partager et diffuser les pratiques susceptibles de faire en sorte que les systèmes alimentaires favorisent une nourriture saine, qui soit disponible, accessible, y compris sur le plan économique, sans danger pour la santé, culturellement acceptable et attrayante, s’agissant en particulier de politiques, textes de loi, pratiques autochtones, investissements, mécanismes de participation du secteur privé et innovations intéressant le système alimentaire, y compris les pratiques qui ont été adoptées durant la pandémie de covid-19 et celles dont la principale finalité est de rendre les systèmes alimentaires plus durables, plus inclusifs et plus productifs. Une attention particulière doit être accordée aux pratiques permettant d’assurer une alimentation saine aux populations rurales et aux peuples autochtones qui tirent leurs moyens d’existence du système alimentaire, aux populations urbaines marginalisées, aux femmes et aux jeunes enfants, ainsi qu’aux personnes touchées par des crises humanitaires ou des conflits ou vivant en situation de précarité;

2.2 faire connaître les éléments concrets dont on dispose, et en produire de nouveaux, concernant les arbitrages à opérer et les solutions doublement gagnantes, en lien avec une approche des systèmes alimentaires visant à assurer une alimentation saine, ainsi que les incidences sur la durabilité (changement climatique, biodiversité, dégradation des sols et de l’eau, etc.), sur la croissance inclusive (viabilité des petites exploitations agricoles, peuples autochtones, équité entre les sexes, etc.) et sur la productivité (augmentation de la production d’aliments nutritifs, développement économique, etc.);

2.3 nouer des partenariats et formuler des orientations stratégiques afin de faciliter la production de données probantes concernant les politiques et mesures mises en place et leur incidence sur l’alimentation, ainsi que les coûts, les arbitrages à opérer et les solutions doublement gagnantes, dans le cadre du système alimentaire.

24. **Résultante 3 – Cohérence. Une plus grande cohérence est établie entre les politiques et les mesures visant à améliorer la nutrition et les systèmes alimentaires. Les échanges et initiatives que la FAO organise et auxquels elle participe ont permis de renforcer le consensus aux niveaux mondial, régional et national autour du rôle que jouent une alimentation saine et les approches fondées sur l’alimentation, ainsi que d’autres stratégies visant à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. Des solutions doublement gagnantes visant à favoriser une alimentation saine et à améliorer la durabilité, l’inclusivité et la productivité des systèmes alimentaires ont été convenues et mises en œuvre, de même que des stratégies pour la gestion des arbitrages à opérer et le règlement des questions controversées, à tous les niveaux des**

*systèmes alimentaires, y compris par des mesures innovantes à l'initiative du secteur privé.* La FAO participera à des dialogues et organisera des échanges (réunions, conférences, congrès, sommets et manifestations, y compris virtuelles) avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires intergouvernementaux, les Membres de la FAO, la société civile, le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et d'autres parties prenantes intervenant dans le cadre d'initiatives collectives portant sur les multiples facteurs déterminants de la malnutrition sous toutes ses formes, et sur les arbitrages à opérer, les solutions doublement gagnantes et les questions controversées à régler, compte tenu du rôle essentiel que joue le secteur privé dans ces échanges. Afin de concrétiser cette résultante, la FAO mènera les activités suivantes:

3.1 participer à une action collective aux niveaux mondial, régional et national faisant intervenir les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires afin de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, sur la base d'un consensus autour du rôle que jouent une alimentation saine et les approches fondées sur l'alimentation, ainsi que d'autres stratégies visant à lutter contre la malnutrition;

3.2 rassembler les acteurs mondiaux, régionaux et nationaux dans le cadre d'échanges multipartites sur des questions pour lesquelles il est possible d'améliorer concrètement la cohérence des politiques s'agissant d'assurer une alimentation saine tout en renforçant la durabilité, l'inclusivité et la productivité des systèmes alimentaires et de contribuer ainsi à la réalisation des ODD (approche doublement gagnante); et lorsque les arbitrages entre une alimentation saine et la durabilité, l'inclusivité ou la productivité des systèmes alimentaires sont controversés. Ce faisant, se positionner en acteur crédible afin de faciliter le dialogue et, compte tenu du déséquilibre des rapports de force, rapprocher les points de vue et éliminer les obstacles au changement;

3.3 nouer le dialogue avec les acteurs du secteur privé par des moyens innovants afin de tirer pleinement avantage d'une action collective et de gérer les arbitrages à opérer entre la promotion d'une alimentation saine et le renforcement de la durabilité, de l'inclusivité et de la productivité des systèmes alimentaires, en particulier par de nouvelles possibilités d'entrepreneuriat, de développement commercial, de financement et l'établissement de partenariats, en veillant toujours à tenir compte des différents intérêts et à les gérer de manière adéquate en conformité avec les règles de la FAO applicables aux relations avec ces acteurs.

**25. Résultante 4 – Capacités. Les parties prenantes, à tous les niveaux, disposent de capacités d'action renforcées sur les systèmes alimentaires, en faveur d'une alimentation saine. Les Membres de la FAO et les parties prenantes, aux niveaux mondial, régional, national et local, élaborent des politiques, adoptent des pratiques, accroissent les investissements et mettent en œuvre des politiques et mesures innovantes à tous les niveaux des systèmes alimentaires, en faveur d'une alimentation saine, grâce à des moyens améliorés résultant des activités de renforcement des capacités menées par la FAO.** L'assistance de l'Organisation se traduit par un renforcement des capacités des parties prenantes pour ce qui est de définir et mettre en place des politiques et mesures fondées sur des éléments concrets. Afin de concrétiser cette résultante, la FAO mènera les activités suivantes:

4.1 offrir un appui aux politiques et une assistance technique afin de renforcer les capacités des responsables politiques et des décideurs, y compris les parlementaires et les acteurs chargés de la mise en œuvre, et de pouvoir introduire des changements à tous les niveaux des systèmes alimentaires pour favoriser une alimentation saine tout en renforçant la durabilité, l'inclusivité et la productivité de ces systèmes;

4.2 fournir du matériel de formation, donner des indications fondées sur des éléments concrets, offrir des boîtes à outils et mettre en place des modalités d'apprentissage innovantes afin de renforcer les capacités d'analyse des problèmes et de hiérarchisation des solutions à mettre en place à tous les niveaux des systèmes alimentaires pour favoriser une alimentation saine dans les contextes locaux, tout en optimisant les solutions doublement gagnantes et en gérant les arbitrages à opérer;

4.3 renforcer les capacités de la société civile, des universités, des services de vulgarisation agricole et de conseil rural et des écoles afin de leur donner les moyens de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des interventions pédagogiques efficaces et tenant compte du contexte, en rapport avec la contribution que l'agriculture, les chaînes d'approvisionnement, les environnements alimentaires, l'égalité entre les sexes, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique et le comportement des consommateurs apportent à la promotion d'une alimentation saine.

26. **Résultante 5 – Engagement. La sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et l'engagement à cet égard sont assurés aux niveaux mondial, régional et national. La FAO, les institutions des Nations Unies et d'autres parties prenantes concernées par la nutrition et les systèmes alimentaires se sont engagés à considérer la promotion d'une alimentation saine comme un objectif prioritaire.** L'importance d'une alimentation saine, en tant que facteur déterminant aux fins de l'obtention des résultats attendus en matière de nutrition et comme finalité première des systèmes alimentaires, est largement reconnue et dûment prise en compte dans les stratégies, les accords internationaux et les directives de portée nationale de la FAO en la matière. Pour obtenir cette résultante, la FAO mènera les activités suivantes:

5.1 promouvoir une alimentation saine en tant qu'objectif des politiques et mesures visant les systèmes alimentaires, et son inscription aux niveaux mondial, régional et national dans les accords, les textes de loi, les investissements et les mécanismes de financement, les activités de sensibilisation, les processus à parties prenantes multiples et les directives de portée nationale, ainsi qu'aux fins de l'action à mener face aux défis qui se posent pour la durabilité, l'inclusivité et la productivité des systèmes alimentaires, en particulier le changement climatique, la dégradation des ressources naturelles, les inégalités entre les sexes, etc., et cela notamment en encourageant activement les partenaires concernés, aux niveaux régional, national et local, à mettre en application les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition du CSA, à paraître prochainement;

5.2 faire en sorte que l'action en faveur d'une alimentation saine figure parmi les priorités de la FAO et, pour cela, harmoniser les nouvelles initiatives institutionnelles, telles que l'Initiative Main dans la main, les nouvelles politiques et stratégies de l'Organisation, y compris le nouveau Cadre stratégique de la FAO, et les plans de travail relatifs à ses politiques et stratégies en vigueur<sup>11</sup>, avec la *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition*;

5.3 continuer à soutenir et promouvoir une gouvernance efficace en matière de nutrition aux niveaux mondial et national, et à y contribuer, par les engagements pris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la nutrition, du CSA, de l'initiative Renforcer la nutrition et d'autres mécanismes de coordination, plateformes et partenariats.

## VI. Cadre des responsabilités

27. Le renforcement des systèmes alimentaires au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition est essentiel aux fins de la réalisation des cibles relatives aux ODD (**figure 2** et **annexe 1**). Au regard de l'attention prioritaire que l'Organisation porte à la concrétisation des ODD, l'adoption d'une approche axée sur les systèmes alimentaires pour guider les activités de la FAO en matière de nutrition pourrait permettre d'atteindre plus rapidement toute une série de cibles des ODD. Un sous-ensemble d'indicateurs correspondants figurera dans les rapports relatifs au Cadre stratégique de la FAO, au titre des activités de suivi des tendances mondiales relatives aux ODD que mène l'Organisation.

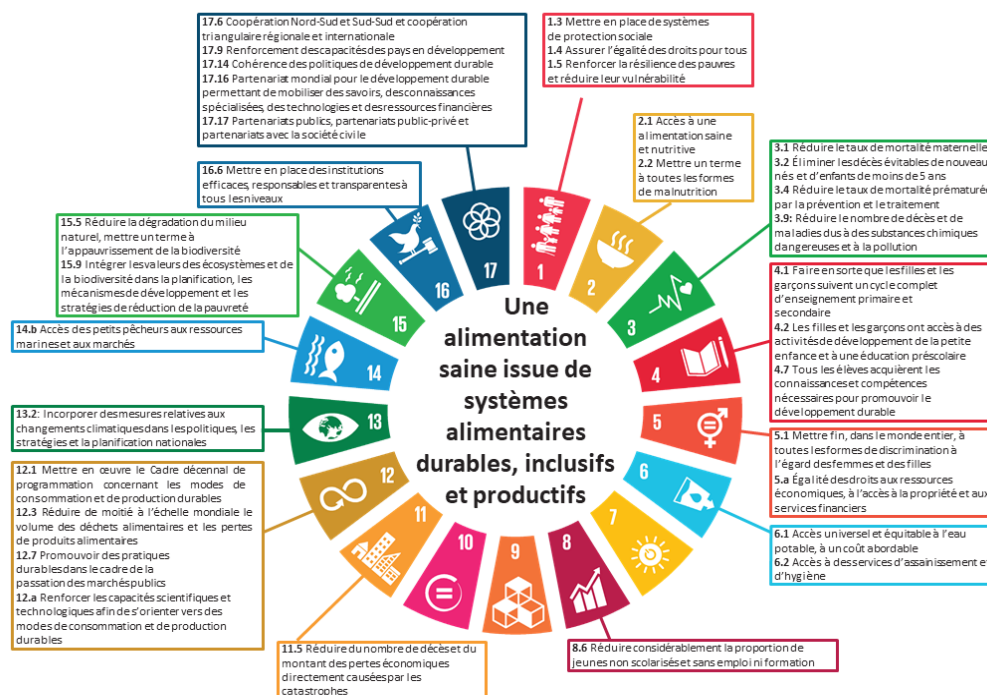
<sup>11</sup> En particulier, la Stratégie relative au changement climatique (2017), la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles (2019), la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes (2013), le Travail de la FAO au service de l'agroécologie (2018) ainsi que les engagements actuels de l'Organisation au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

28. Le cadre des responsabilités (**tableau 1**) offre un mécanisme permettant à la FAO de rendre compte des actions menées en vue de concrétiser les résultantes de la Stratégie. Les indicateurs associés aux produits servent à évaluer le niveau de réalisation des mesures définies dans la Stratégie, et cela pour chacune des résultantes. Ils seront utilisés pour mesurer les résultats que la Stratégie aura permis d'obtenir, s'agissant d'aider la FAO à s'acquitter de sa mission en matière de nutrition. Les indicateurs associés aux produits ont été définis de façon à pouvoir évaluer au mieux le degré de réalisation des produits attendus, en conformité avec les mécanismes de suivi de la FAO.

29. La FAO continue d'évaluer la possibilité de mesurer les résultats, pour chacun des indicateurs, ainsi que la qualité des données recueillies. L'horizon temporel doit être souple, afin de pouvoir tirer le meilleur parti des nouvelles données qui seront recueillies dans le cadre du Plan à moyen terme (PMT) de la FAO pour 2022-2025 et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable et les cadres de programmation par pays correspondants. Les indicateurs seront adaptés s'ils ne permettent pas d'obtenir des informations fiables et utiles.

30. Compte tenu du vaste champ d'action de la FAO en matière de nutrition, la présente Stratégie ne cherche pas à définir de manière précise les activités à mener au sein de l'Organisation. Conformément aux règles et procédures normalisées de la FAO, des plans de travail nationaux plus détaillés seront élaborés. Ils seront mis en œuvre par les bureaux décentralisés de la FAO, dans le cadre du processus des cadres de programmation par pays, sur la base de l'analyse commune de pays des Nations Unies et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable. Les services techniques du Siège de la FAO définiront des plans de travail biennaux, dans lesquels seront précisées les activités que chaque unité devra mener afin de contribuer à la concrétisation des résultantes de la Stratégie, en conformité avec les mesures à mettre en place.

**Figure 2:** Cibles des ODD à la réalisation desquelles contribuera la promotion d'une alimentation saine au service d'une meilleure nutrition, issue de systèmes alimentaires durables, inclusifs et productifs<sup>12</sup>.



<sup>12</sup> Produit élaboré par la FAO

**Tableau 1:** Cadre des responsabilités pour la mise en œuvre de la *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition*

<b>RÉSULTANTE 1: Les décideurs utilisent des données plus précises permettant d'éclairer le choix de politiques et mesures efficaces en faveur d'une alimentation saine.</b>	
<b>PRODUITS</b>	<b>INDICATEURS</b>
<p><b>PRODUIT 1.1:</b> Les données et mesures concernant la composition des aliments, l'alimentation, les croyances et pratiques socioculturelles relatives à l'alimentation, la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires sont rassemblées, visualisées et partagées.</p>	<p><b>1.1a.</b> Nombre de pays concernant lesquels des données de qualité élevée relatives à l'alimentation sont rassemblées, visualisées et partagées dans le cadre des plateformes de la FAO.</p> <p><b>1.1b.</b> Nombre de pays concernant lesquels des données sont partagées dans le cadre de la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, afin d'éclairer la prise de décisions relatives à une alimentation saine et aux systèmes alimentaires.</p>
<p><b>PRODUIT 1.2:</b> Des indications et une assistance technique sont fournies – y compris des avis ciblés visant à guider le processus d'analyse commune de pays des Nations Unies et la collecte de données sur les indicateurs des ODD pertinents au niveau national –, afin de faciliter la collecte de données, d'aider à en comprendre et faire connaître les incidences, et d'éclairer ainsi l'action visant à favoriser une alimentation saine.</p>	<p><b>1.2a.</b> Nombre de pays que la FAO a aidés à recueillir des données et mesures, à les comprendre et à les utiliser, concernant la composition des aliments, l'alimentation, les croyances et pratiques socioculturelles, la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires.</p> <p><b>1.2b.</b> Nombre d'analyses communes de pays des Nations Unies qui comportent la collecte, l'analyse et la communication de données relatives à l'alimentation en vue d'éclairer le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable avec l'appui de la FAO.</p>
<p><b>PRODUIT 1.3:</b> Les indicateurs des ODD pertinents sont surveillés afin de faciliter la prise de décisions éclairées et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées aux ODD.</p>	<p><b>1.3a.</b> Nombre d'indicateurs des ODD pertinents dont les organes directeurs de la FAO sont informés tous les deux ans.</p>
<b>RÉSULTANTE 2: Les responsables politiques, ceux qui prennent les décisions et ceux qui les mettent en œuvre disposent d'un ensemble élargi d'éléments concrets permettant d'éclairer le choix de politiques et mesures ayant une réelle incidence à tous les niveaux des systèmes alimentaires, en faveur d'une alimentation saine.</b>	
<p><b>PRODUIT 2.1:</b> Les pratiques prometteuses mises en œuvre à tous les niveaux des systèmes alimentaires et qui favorisent une nourriture saine, disponible, accessible, y compris sur le plan économique, sans danger pour la santé, culturellement acceptable et attrayante, sont rassemblées, diffusées et partagées.</p>	<p><b>2.1a.</b> Nombre de produits axés sur les connaissances* illustrant des pratiques prometteuses aux fins d'une alimentation saine, qui sont élaborés avec l'appui de la FAO.</p>
<p><b>PRODUIT 2.2:</b> Des éléments concrets, nouveaux ou déjà existants, concernant les arbitrages à opérer et les solutions doublement gagnantes en lien avec une approche fondée sur les systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine, ainsi que les incidences de ces choix sur la durabilité, l'inclusivité et la productivité de ces systèmes, sont</p>	<p><b>2.2a.</b> Nombre de produits axés sur les connaissances illustrant les incidences d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine, qui sont élaborés avec l'appui de la FAO.</p>

recueillis et diffusés.	
<b>PRODUIT 2.3:</b> Des éléments probants concernant l'incidence des politiques, pratiques, investissements et innovations à tous les niveaux des systèmes alimentaires, ainsi que les coûts, les arbitrages à opérer et les solutions doublement gagnantes, sont recueillis dans le cadre de partenariats.	<b>2.3a.</b> Nombre de partenariats stratégiques qui sont établis avec les universités et les instituts de recherche afin d'élargir la base de connaissances concernant l'incidence des politiques et mesures mises en place à tous les niveaux des systèmes alimentaires en faveur d'une alimentation saine.

\* Par «produits axés sur les connaissances», on entend les publications de type classique, les médias numériques (médias sociaux et contenus web), les vidéos, etc.

<b>RÉSULTANTE 3: Une plus grande cohérence est établie entre les politiques et les mesures concernant la nutrition et les systèmes alimentaires.</b>	
<b>PRODUITS</b>	<b>INDICATEURS</b>
<b>PRODUIT 3.1:</b> Les acteurs mondiaux, régionaux et nationaux collaborent dans le cadre d'une action collective, y compris par des approches axées sur l'alimentation, afin de mettre un terme à la malnutrition sous toutes ses formes.	<b>3.1a.</b> Nombre de parties prenantes qui participent à des réseaux d'action au titre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.
<b>PRODUIT 3.2:</b> Les acteurs mondiaux, régionaux et nationaux participent à des dialogues sur des questions concernant lesquelles il est possible d'améliorer concrètement la cohérence des politiques, de mettre en place des solutions doublement gagnantes et d'opérer des arbitrages, s'agissant d'assurer une alimentation saine tout en renforçant la durabilité, l'inclusivité et la productivité des systèmes alimentaires.	<b>3.2a</b> Nombre de dialogues* organisés par la FAO aux niveaux mondial, régional et national, en vue de l'examen d'éléments concrets permettant d'améliorer la cohérence des politiques, de mettre en place des solutions doublement gagnantes et d'opérer des arbitrages en ce qui concerne les politiques et mesures mises en place à tous les niveaux des systèmes alimentaires à l'appui d'une alimentation saine.
<b>PRODUIT 3.3:</b> Les acteurs du secteur privé sont mobilisés par des moyens innovants afin de tirer pleinement avantage d'une action collective et de gérer les arbitrages à opérer s'agissant de favoriser une alimentation saine et de renforcer la durabilité, l'inclusivité et la productivité des systèmes alimentaires, tout en veillant toujours à tenir compte des différents intérêts et à les gérer de manière adéquate en conformité avec la stratégie applicable aux relations avec le secteur privé.	<b>3.3a.</b> Nombre de collaborations stratégiques établies entre la FAO et les acteurs du secteur privé, qui comportent des interventions ou investissements clairement définis en faveur d'une alimentation saine.  <b>3.3b.</b> Nombre de nouveaux outils et documents d'orientation visant à encourager la participation du secteur privé, y compris ceux facilitent le recensement et la gestion des différents intérêts à l'appui d'une alimentation saine et de l'application du principe de «ne pas nuire» en matière de nutrition, qui sont mis au point par la FAO.

\* Par «dialogues», on entend les réunions, conférences, congrès, sommets et manifestations, y compris virtuelles, qui sont organisés à des fins de partage des connaissances, de débat, de négociation et de recherche de consensus.



**RÉSULTANTE 4: Les parties prenantes, à tous les niveaux, disposent de capacités d'action renforcées sur les systèmes alimentaires, en faveur d'une alimentation saine.**

<p><b>PRODUIT 4.1:</b> Un appui aux politiques et une assistance technique sont offerts aux responsables politiques et aux décideurs, y compris les parlementaires et les acteurs chargés de la mise en œuvre, afin de pouvoir introduire des changements à tous les niveaux des systèmes alimentaires pour favoriser une alimentation saine tout en renforçant la durabilité, l'inclusivité et la productivité de ces systèmes.</p>	<p><b>4.1a.</b> Nombre de pays auxquels le FAO a offert un appui aux politiques et une assistance technique par des moyens divers (coopération Sud-Sud et coopération triangulaire, assistance directe dans les domaines de la production, de l'investissement dans les chaînes de valeur durables, du changement climatique, de la gestion des ressources naturelles et de l'égalité entre les sexes) en faveur d'une alimentation saine.</p>
<p><b>PRODUIT 4.2:</b> Du matériel de formation, des orientations fondées sur des éléments concrets, des boîtes à outils et des modalités d'apprentissage innovantes sont diffusés afin de renforcer les capacités d'analyse des problèmes et de hiérarchisation des solutions à mettre en place à tous les niveaux des systèmes alimentaires pour favoriser une alimentation saine.</p>	<p><b>4.2a.</b> Nombre de matériels de formation nouveaux élaborés et diffusés par la FAO afin de favoriser une alimentation saine, d'analyser les systèmes alimentaires et de hiérarchiser les politiques, les investissements et les pratiques à tous les niveaux des systèmes alimentaires.</p> <p><b>4.2b.</b> Nombre de pays qui élaborent des recommandations nutritionnelles avec l'appui de la FAO.</p>
<p><b>PRODUIT 4.3:</b> Les capacités de la société civile, des universités, des services de vulgarisation agricole et de conseil rural et des écoles sont renforcées afin de leur donner les moyens de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des interventions pédagogiques efficaces et tenant compte du contexte, en rapport avec la contribution que l'agriculture, les chaînes d'approvisionnement, les environnements alimentaires, l'égalité entre les sexes, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique et le comportement des consommateurs apportent à la promotion d'une alimentation saine.</p>	<p><b>4.3a.</b> Nombre de programmes d'alimentation et nutrition scolaires qui bénéficient de l'appui de la FAO.</p>

**RÉSULTANTE 5: La sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et l'engagement à cet égard sont assurés aux niveaux mondial, régional et national par une accélération des politiques et mesures visant les systèmes alimentaires.**

PRODUITS	INDICATEURS
<p><b>PRODUIT 5.1:</b> L'inscription d'une alimentation saine en tant qu'objectif des politiques et mesures visant les systèmes alimentaires est encouragée par la FAO, aux niveaux mondial, régional et national, dans les accords, les textes de loi, les investissements et les mécanismes de financement, les activités de sensibilisation, les processus à parties prenantes multiples et les directives de portée nationale, y compris la mise en application des Directives volontaires sur les</p>	<p><b>5.1a:</b> Nombre de pays qui ont pris en compte certains éléments des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition du CSA, à paraître prochainement, dans leurs politiques et mesures nationales avec l'appui de la FAO.</p> <p><b>5.1b:</b> Nombre d'accords intergouvernementaux mondiaux et régionaux portant sur des questions en lien avec les ODD (nutrition, changement climatique, dégradation des ressources naturelles, égalité entre les sexes, etc.) et ayant la promotion d'une alimentation saine pour finalité ou objectif stratégique.</p>

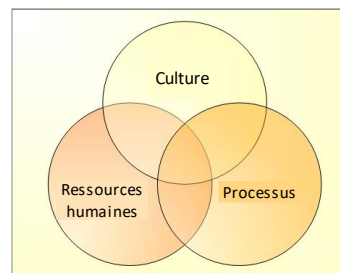
<p>systemes alimentaires et la nutrition du CSA, à paraître prochainement.</p>	
<p><b>PRODUIT 5.2:</b> Les nouvelles initiatives institutionnelles, telles que l'Initiative Main dans la main, les nouvelles politiques et stratégies de la FAO et les plans de travail relatifs aux politiques et stratégies en vigueur de l'Organisation vont dans le sens de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et comptent la promotion d'une alimentation saine parmi leurs objectifs prioritaires.</p>	<p><b>5.2a:</b> Pourcentage de nouvelles politiques, stratégies et cadres d'action de la FAO, approuvés par les organes directeurs de l'Organisation, qui comptent la promotion d'une alimentation saine parmi leurs priorités stratégiques.</p>
<p><b>PRODUIT 5.3:</b> Une gouvernance efficace en matière de nutrition aux niveaux mondial et national est favorisée, encouragée et guidée par les engagements pris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la nutrition, du CSA, de l'initiative Renforcer la nutrition et d'autres mécanismes de coordination, plateformes et partenariats.</p>	<p><b>5.3a:</b> Nombre de plateformes stratégiques mondiales de gouvernance en matière de nutrition auxquelles la FAO apporte son appui.</p>

## VII. Plan de mise en œuvre

31. Il ressort de l'évaluation de la stratégie précédente<sup>13</sup> (2012) que cette dernière aurait gagné à être accompagnée d'un plan de mise en œuvre. Aussi, la présente version s'accompagne-t-elle d'un plan définissant les facteurs déterminants que la FAO s'emploiera à renforcer afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la Stratégie.

32. L'accomplissement de la mission ambitieuse de la FAO en matière de nutrition exige un changement organisationnel afin que la mise en œuvre de la Stratégie puisse être couronnée de succès. Pour être efficace, le changement organisationnel doit porter sur trois éléments d'une organisation: les ressources humaines, les processus et la culture (**figure 3**)<sup>14</sup>. Les facteurs essentiels aux fins d'une bonne exécution des activités de la FAO en matière de nutrition sont les ressources humaines, les ressources financières et les systèmes de suivi qui permettent de rectifier le tir et d'apporter des améliorations au fil du temps. L'année civile 2021 sera l'année zéro de la Stratégie, durant laquelle seront lancées les mesures nécessaires pour favoriser le changement.

**Figure 3:** Éléments du changement organisationnel



33. *Ressources humaines – compétences spécialisées en matière de nutrition.* De par son rôle de chef de file dans le domaine de la nutrition, la FAO doit pouvoir compter sur le groupe de spécialistes en la matière dont elle a besoin, au Siège comme dans les bureaux décentralisés. Au cours de l'année zéro, la FAO procédera à une évaluation globale des besoins dans le cadre d'une initiative portant sur la palette de compétences de l'Organisation et visant à déterminer le nombre de spécialistes de la nutrition que requièrent les différentes fonctions à exercer, à tous les niveaux de l'Organisation, puis elle fera en sorte que les compétences requises soient disponibles.

34. *Ressources humaines – sensibilisation et connaissances en matière de nutrition.* La mise en correspondance de la Stratégie avec la mission de chaque membre du personnel contribue à l'efficacité de sa mise en œuvre et sera accompagnée d'un renforcement des capacités à tous les niveaux d'engagement. Les outils élaborés aux fins du renforcement des capacités des partenaires externes, qui sont définis au titre de la résultante 4 de la Stratégie, seront également mis à profit pour renforcer les capacités internes concernées. Afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, la FAO a élaboré une feuille de route pour le renforcement des capacités en vue de la promotion d'une alimentation saine grâce à des systèmes alimentaires durables. Il s'agit d'un document interne, en évolution constante, qui servira de guide aux fins du renforcement des capacités à tous les niveaux ainsi que pour toutes les exigences inhérentes aux différentes responsabilités des fonctionnaires de la FAO.

35. *Culture – impulsion par l'exemple.* La FAO incorpore dans ses projets et programmes les principes qu'elle souhaite transmettre, et cela par l'engagement au service des principes directeurs de la Stratégie dont l'Organisation fait preuve et par l'appui en faveur d'une alimentation saine pour les membres du personnel. L'Organisation établira une liste de contrôle en matière d'environnement alimentaire au service d'une alimentation saine, outil qui aidera les bureaux de la FAO, de par le monde, à assurer un environnement alimentaire adapté, pour les membres du personnel comme pour les visiteurs, à l'appui de la mission de la Stratégie.

36. *Culture - prise en main collective.* La bonne mise en œuvre de la Stratégie exige également que tous les fonctionnaires de la FAO, de la direction jusqu'aux services techniques et administratifs, s'investissent dans cette démarche institutionnelle et qu'ils y adhèrent pleinement. Une communication dynamique au sein de la FAO (à tous les niveaux) sera essentielle afin de sensibiliser à l'importance de la Stratégie et de faire mieux comprendre le rôle que joue la FAO et les activités qu'elle mène en matière de nutrition. Étant donné que le personnel évoluera dans le temps, la communication relative aux activités, aux finalités et aux progrès accomplis aura un

<sup>13</sup> FAO. 2019. Évaluation de la stratégie et de la vision de la FAO relatives aux activités en matière de nutrition (original anglais, 119 pages) Rome. ([www.fao.org/evaluation](http://www.fao.org/evaluation)). Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

<sup>14</sup> D. Cohen. 2005. *The heart of change field guide*. Harvard Business Review Press.

caractère continu. La Stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus de collaboration et le mécanisme mis en place à cet effet, c'est-à-dire l'équipe technique compétente, continuera d'être utilisé afin de maintenir des liens solides entre les services techniques, au Siège et dans les bureaux décentralisés.

37. *Processus – ressources financières.* La bonne mise en œuvre de la Stratégie exige des ressources financières spécifiques, à mobiliser au titre du Programme ordinaire et à partir de fonds extrabudgétaires. Il s'agira aussi de faire appel à des mécanismes de financement innovants et à des partenariats. Au cours de l'année zéro, le processus d'élaboration du PMT permettra également d'établir un budget pour le financement des activités relatives à la Stratégie. Par ailleurs, la FAO redoublera d'efforts afin d'élaborer des propositions visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre d'activités en phase avec la Stratégie.

38. *Processus – suivi.* Les systèmes de suivi et les capacités nécessaires à leur mise en application efficace seront renforcés afin de pouvoir apprécier la mesure dans laquelle la nutrition est prise en compte dans les activités de la FAO. S'agissant de faciliter l'utilisation du «marqueur de la nutrition» qui a été mis au point afin de recenser les projets axés principalement ou en grande partie sur la nutrition, la FAO continuera à diffuser des documents d'orientation pertinents et de renforcer les capacités internes. L'Organisation s'efforcera également de mettre au point des mécanismes innovants visant à faciliter la prise en compte du «marqueur de la nutrition» dans les systèmes institutionnels aux fins du suivi des résultats des activités financées au titre du Programme ordinaire. Un recours accru au «marqueur de la nutrition» permettra de quantifier les activités de la FAO visant à obtenir des résultats en matière de nutrition, ainsi que les fonds extrabudgétaires et les ressources du Programme ordinaire utilisés pour améliorer la nutrition.





39. Les principaux indicateurs de performance issus du plan de mise en œuvre (**tableau 2**) ainsi que les indicateurs relatifs aux produits figurant dans le cadre des responsabilités (**tableau 1**) seront communiqués tous les deux ans aux organes directeurs de la FAO dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme. Au cours de l'année zéro, la FAO fera largement connaître la Stratégie et mènera des activités de sensibilisation à tous les niveaux de l'Organisation et auprès des partenaires, et elle veillera à en assurer la conformité avec le nouveau Cadre stratégique de la FAO et le Plan à moyen terme pour 2022-2025. Le cycle de planification et de rapports relatif au cadre des responsabilités et au plan de mise en œuvre coïncidera ainsi avec celui de la planification stratégique et des rapports institutionnels.



**Tableau 2.** Plan de mise en œuvre de la *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition*







<b>Élément 1. Ressources humaines</b>			
S'agissant de la sensibilisation à l'importance de la nutrition, des connaissances et des compétences spécialisées, au Siège et dans les bureaux décentralisés, les besoins sont couverts.			
<b>Principaux indicateurs de performance</b>		<b>Cibles (fin 2023)</b>	<b>Cibles (fin 2025)</b>
<b>1.A</b>	Pourcentage de bureaux de pays indiquant disposer des compétences en matière de nutrition dont ils ont besoin pour mener à bien des activités adaptées à la situation du pays, en conformité avec la Stratégie en matière de nutrition		
<b>1.B</b>	Pourcentage de bureaux de pays indiquant disposer des compétences en matière de nutrition dont ils ont besoin pour inscrire concrètement les politiques et mesures pertinentes visant à favoriser une alimentation saine à tous les niveaux des systèmes alimentaires, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable		
<b>Élément 2. Culture</b>			
La FAO assure une communication en continu concernant la nutrition et donne une impulsion par l'exemple			
<b>Principaux indicateurs de performance</b>		<b>Cibles (fin 2023)</b>	<b>Cibles (fin 2025)</b>
<b>2.A</b>	Nombre de produits de communication internes appelant l'attention sur la Stratégie relative à la nutrition		

<b>2.B</b>	Le principe selon lequel il faut donner l'exemple est codifié par la proportion de bureaux de la FAO qui fournissent des données annuelles au regard de la liste de contrôle en matière d'environnement alimentaire au service d'une alimentation saine		
<b>Élément 3. Processus</b>			
Les systèmes de suivi de la FAO permettent d'apprécier la mesure dans laquelle la nutrition est prise en compte dans le Programme de travail et budget de la FAO			
<b>Principaux indicateurs de performance</b>		<b>Cibles (fin 2023)</b>	<b>Cibles (fin 2025)</b>
<b>3.A</b>	Pourcentage de projets axés principalement ou en grande partie sur la nutrition (classés de niveau 1 ou 2 selon le «marqueur de la nutrition»)		
<b>3.B</b>	Pourcentage de résultats axés principalement ou en grande partie sur la nutrition dans le cadre des programmes		
<b>3.C</b>	Pourcentage du niveau biennal des contributions volontaires mobilisées en faveur de projets classés de niveau 1 ou 2 selon le «marqueur de la nutrition»		



**Annexe 1: Cibles et indicateurs associés aux ODD sur lesquels influera la promotion d'une alimentation saine au service d'une meilleure nutrition, issue de systèmes alimentaires durables, inclusifs et productifs**

	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, assurer l'égalité des droits pour tous <b>(1.4)</b></li> <li>- D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et réduire leur vulnérabilité <b>(1.5)</b></li> <li>- D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental <b>(1.5)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base <b>(1.4.1)</b></li> <li>- Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial <b>(1.5.2)</b></li> <li>- Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes <b>(1.5.1 et 13.1.2)</b></li> </ul>		<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, accès à une alimentation saine et nutritive pour tous <b>(2.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition <b>(2.2)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévalence de la sous-alimentation <b>(2.1.1)</b></li> <li>- Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience <b>(2.1.2)</b></li> <li>- Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans <b>(2.2.1)</b></li> <li>- Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par type (surpoids et émaciation) <b>(2.2.2)</b></li> <li>- Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable <b>(2.4.1)</b></li> <li>- Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme <b>(2.5.1)</b></li> <li>- Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu <b>(2.5.2)</b></li> </ul>
	<p><b>Cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée <b>(3.4)</b></li> </ul> <p><b>Indicateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques <b>(3.4.1)</b></li> </ul>		<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile <b>(4.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire <b>(4.2)</b></li> <li>- D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable <b>(4.3)</b></li> <li>- D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat <b>(4.4)</b></li> <li>- D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle <b>(4.5)</b></li> <li>- D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter <b>(4.6)</b></li> <li>- D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</li> </ul>

		<p><b>(4.7)</b></p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage d'enfants et de jeunes: a) en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année d'études; b) en fin de cycle primaire; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe <b>(4.1.1)</b></li> <li>- Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe <b>(4.2.1)</b></li> <li>- Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe <b>(4.2.2)</b></li> <li>- Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation ou formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe <b>(4.3.1)</b></li> <li>- Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication (TIC), par types de compétence <b>(4.4.1)</b></li> <li>- Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés <b>(4.5.1)</b></li> <li>- Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe <b>(4.6.1)</b></li> <li>- Mesure dans laquelle i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans: a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes scolaires, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des élèves <b>(4.7.1)</b></li> </ul>
<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique <b>(5.5)</b></li> <li>- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne <b>(5.a)</b></li> <li>- Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes <b>(5.b)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales <b>(5.5.1)</b></li> <li>- Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres <b>(5.a.2)</b></li> </ul>	<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>  <p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable <b>(6.1)</b></li> <li>- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable <b>(6.2)</b></li> <li>- D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau et réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau <b>(6.4)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité <b>(6.1.1)</b></li> <li>- Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon <b>(6.2.1)</b></li> <li>- Variation en pourcentage de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau <b>(6.4.1)</b></li> <li>- Pourcentage du total des ressources en eau disponibles utilisées (niveau de stress hydrique) <b>(6.4.2)</b></li> </ul>

 <p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation <b>(8.6)</b></li> <li>- Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé et mettre fin au travail des enfants <b>(8.7)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation <b>(8.6.1)</b></li> <li>- Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge <b>(8.7.1)</b></li> </ul>	 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>Cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du PIB mondial <b>(11.5)</b></li> </ul> <p><b>Indicateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base <b>(11.5.2)</b></li> </ul>
 <p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte <b>(12.3)</b></li> <li>- Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables <b>(12.A)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice mondial des pertes alimentaires <b>(12.3.1)</b></li> <li>- Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche et développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles <b>(12.A.1)</b></li> </ul>	 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat <b>(13.1)</b></li> <li>- Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales <b>(13.2)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes <b>(13.1.2 et 1.5.1)</b></li> <li>- Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) <b>(13.2.1)</b></li> </ul>
 <p><b>14 VIE AQUATIQUE</b></p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans <b>(14.2)</b></li> <li>- Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux <b>(14.3)</b></li> <li>- D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce <b>(14.6)</b></li> <li>- Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés <b>(14.b)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques <b>(14.2.1)</b></li> <li>- Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</li> </ul>	 <p><b>15 VIE TERRESTRE</b></p>	<p><b>Cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction <b>(15.5)</b></li> <li>- D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité <b>(15.9)</b></li> <li>- Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement <b>(15.a)</b></li> </ul> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) <b>(15.1.2)</b></li> <li>- Indice de la Liste Rouge <b>(15.5.1)</b></li> <li>- Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes <b>(15.a.1)</b></li> <li>- Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 <b>(15.9.1)</b></li> </ul>



	<p><b>(14.6.1)</b> - Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs <b>(14.b.1)</b></p>		
	<p><b>Cible</b> - Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux <b>(16.6)</b></p> <p><b>Indicateur</b> - Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) <b>(16.6.1)</b></p>		<p><b>Cibles</b> - Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies <b>(17.6)</b> - Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire <b>(17.9)</b> - Renforcer la cohérence des politiques de développement durable <b>(17.14)</b> - Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable <b>(17.16)</b></p> <p><b>Indicateurs</b> - Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération <b>(17.6.1)</b> - Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement <b>(17.9.1)</b> - Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable <b>(17.14.1)</b> - Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable <b>(17.16.1)</b></p>

**Annexe 2.** Termes et expressions employés dans la Stratégie

Accès aux aliments [1]	Réunion des conditions matérielles, économiques et sociales nécessaires pour qu'un individu ou un ménage ait accès aux aliments.
Excès pondéral et obésité chez l'enfant (moins de 5 ans) [2]	L'excès pondéral est caractérisé par un rapport poids/taille supérieur de deux écarts types ou plus à la valeur médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS; l'obésité est caractérisée par un rapport poids/taille supérieur de trois écarts types ou plus à la valeur médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS.
Comportement des consommateurs [3]	Choix opérés par les consommateurs et décisions qu'ils prennent au niveau de la collectivité, au niveau du ménage et à titre individuel, tant pour eux-mêmes que pour d'autres personnes, en ce qui concerne les aliments à acquérir, utiliser ou éliminer, l'endroit où le faire et de quelle manière (compte tenu du sexe, de l'âge et de facteurs sociaux); y compris l'action visant à favoriser le changement dans leurs environnements alimentaires. Un éventail complexe de facteurs allant des croyances personnelles aux structures politiques influent sur le comportement des consommateurs.
Caractère abordable des aliments [4]	Coût d'un produit alimentaire par rapport au coût d'autres denrées et/ou du revenu de la population.
Disponibilités alimentaires [1]	Quantité de nourriture matériellement disponible pour la consommation au cours d'une période de référence.
Approches fondées sur le choix des aliments [5]	Interventions considérant les aliments – naturels, transformés, enrichis ou utilisés en association – comme le principal moyen d'améliorer la qualité de l'alimentation et d'éliminer et de prévenir la malnutrition. Cette approche reconnaît le rôle essentiel que jouent les aliments aux fins d'une bonne nutrition et la contribution importante que les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture apportent aux moyens d'existence en milieu rural.
Environnements alimentaires [6]	Contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel chaque consommateur entre en contact avec le système alimentaire pour acquérir, préparer et consommer des aliments. Les principaux aspects de l'environnement alimentaire qui influencent les choix alimentaires, l'acceptabilité des aliments et les régimes alimentaires sont les suivants: l'accès physique et économique aux aliments (proximité et caractère abordable); les activités de promotion, de publicité et d'information portant sur les produits alimentaires; la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.
Pertes et gaspillages de nourriture [7]	Les pertes de nourriture correspondent à la diminution de la quantité de nourriture ou de sa qualité résultant de décisions et de mesures prises par les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, à l'exception des détaillants, des services de restauration et des consommateurs. Les gaspillages de nourriture correspondent à la diminution de la quantité de nourriture ou de sa qualité résultant de décisions et de mesures prises par les détaillants, les services de restauration et les consommateurs.
Chaîne d'approvisionnement alimentaire [6]	La chaîne d'approvisionnement alimentaire englobe toutes les activités qui vont de la production à la consommation, notamment la production, l'entreposage, la distribution, la transformation, le conditionnement, la vente au détail et la commercialisation.
Systèmes alimentaires [6]	Concept «descriptif» défini comme la somme des différents éléments et activités qui concourent à la production et à la consommation de nourriture, ainsi que de leurs interactions. Le système alimentaire produit des résultats en matière de sécurité alimentaire ainsi que toute une série de résultats d'ordre socioéconomique et environnemental et repose sur trois éléments: les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et les comportements des consommateurs.

Approche fondée sur les systèmes alimentaires [8]	Une manière de penser et d'agir qui considère le système alimentaire dans son ensemble et dont elle englobe tous les éléments, leurs relations et les effets connexes.
Alimentation saine [9]	Alimentation composée de denrées dont la quantité et la qualité sont suffisantes pour que tous les individus croissent et se développent de façon optimale et pour garantir le bon fonctionnement de l'organisme et le bien-être physique, mental et social à tous les stades de la vie. Elle contribue à protéger de la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la dénutrition, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité, et des maladies non transmissibles, telles que le diabète, les pathologies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer. La composition exacte d'un régime alimentaire sain dépend de caractéristiques individuelles (âge, sexe, mode de vie et niveau d'activité physique, par exemple), du contexte culturel, des aliments disponibles localement et des traditions alimentaires. Une alimentation saine est diversifiée, équilibrée et sans danger pour la santé et doit limiter l'apport en graisses saturées et en graisses trans, en sucres ajoutés et en sodium. Les pratiques alimentaires saines s'instaurent dès le plus jeune âge: l'allaitement au sein favorise une bonne croissance et améliore le développement cognitif; il est susceptible d'avoir des bienfaits à long terme sur la santé. Une eau potable et salubre apporte également une contribution importante à une alimentation saine.
Malnutrition [1]	État physiologique anormal causé par une consommation insuffisante, excessive ou déséquilibrée de macronutriments et/ou de micronutriments. La malnutrition englobe la dénutrition, la surnutrition et les carences en micronutriments.
Carences en micronutriments [10]	Manque de vitamines, de minéraux et/ou d'oligo-éléments nécessaires en petites quantités qui sont essentiels pour le fonctionnement, la croissance et le métabolisme d'un organisme vivant. On les désigne également par l'expression «faim cachée» car elles peuvent être difficiles à déceler sur la base de l'aspect physique d'une personne (on peut souffrir de carences en micronutriments tout en ayant une taille et un poids normaux).
Maladies non transmissibles [11]	État résultant d'un ensemble de facteurs génétiques, physiologiques, environnementaux et comportementaux. Les quatre principaux types de maladies non transmissibles sont les maladies cardiovasculaires (crises cardiaques ou accidents vasculaires cérébraux), les cancers, les maladies respiratoires chroniques (comme la broncho-pneumopathie chronique obstructive ou l'asthme) et le diabète.
Excès pondéral et obésité [1]	Poids corporel rapporté à la taille supérieur à la normale résultant généralement d'une suralimentation. Chez l'adulte, l'excès pondéral est caractérisé par un indice de masse corporelle (IMC, obtenu en divisant le poids en kilogrammes par le carré de la taille en mètres) supérieur à 25 et inférieur à 30, et l'obésité, par un IMC égal ou supérieur à 30.
Approches axées sur la dimension humaine [12]	Approches qui placent les individus au centre du développement humain, en tant que bénéficiaires et comme moteurs du changement, à titre individuel et de manière collective. Ce type d'approche vise à donner aux individus les moyens et les connaissances dont ils ont besoin pour pouvoir contribuer au développement de leurs propres communautés, États et nations.
Système alimentaire durable [8]	Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures. Il doit donc: <ul style="list-style-type: none"> <li>– être rentabilisé dans son ensemble (durabilité économique);</li> <li>– générer de nombreux avantages pour la société (durabilité sociale);</li> <li>– avoir des effets positifs ou neutres sur le milieu naturel (durabilité environnementale).</li> </ul>

Dénutrition [1]	Résultat de la sous-alimentation et/ou d'une mauvaise assimilation et/ou mauvaise utilisation biologique des nutriments consommés par suite de maladies infectieuses répétées. Elle peut se traduire par un <u>poids insuffisant</u> par rapport à l'âge, une taille trop petite par rapport à l'âge ( <u>retard de croissance</u> ), une maigreur excessive par rapport à la taille ( <u>dépérissement</u> ) ou encore une carence en vitamines et en minéraux (malnutrition par carence en micronutriments).
-----------------	--

[1] FAO. 2016. Glossaire de la CIN2. Portail terminologique de la FAO: Nutrition (disponible à l'adresse:

<http://www.fao.org/faoterm/collection/nutrition/fr/>).

[2] OMS. 2020. Obésité et surpoids. Note d'information (disponible à l'adresse: <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>).

[3] FAO. À paraître. *School-based food and nutrition education: a white paper on the current state, principles challenges and recommendations for low and middle income countries* (livre blanc sur l'éducation en matière d'alimentation et de nutrition en milieu scolaire). Rome.

[4] FAO. 2016. *Compendium of indicators for nutrition-sensitive agriculture* (recueil d'indicateurs pour une agriculture tenant compte de la nutrition). Rome.

[5] FAO. *Improving diets and nutrition: food-based approaches* (amélioration de l'alimentation et de la nutrition par des approches fondées sur le choix des aliments), publié sous la direction de B. Thompson et L. Amoroso. Rome.

[6] Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). 2018. *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. Rome.

[7] FAO. 2019. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019. Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires*. Rome.

[8] <http://www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf>

[9] CSA. À paraître. *Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition*. Rome.

[10] FAO. 2015. *Nutrition, food security and livelihoods: basic concepts* (notions de base relatives à la nutrition, à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence) Cours d'apprentissage en ligne (disponible à l'adresse:

<https://elearning.fao.org/course/view.php?id=194>).

[11] OMS. 2018. Maladies non transmissibles. Note d'information (disponible à l'adresse

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/non-communicable-diseases>).

[12] Adapté du PNUD. 2011. *Un développement axé sur les gens*. Le PNUD en action - Rapport annuel 2010/2011.